



PLAN D'ACTION
2008-2009
CRRNTBJ

Mis à jour le : 5 août 2008
Adopté le : 20 juin 2008
Résolution : CRECA-08-06-2009



*Commission régionale
sur les ressources naturelles
et le territoire de la Baie-James*

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
TÂCHES ET ACTIONS	1
RESPONSABILITÉS.....	2
REDDITION DE COMPTES	3
BUDGET 2008-2009	3
ANNEXE I. Plan d'action 2008-2009.....	5
ANNEXE II. Budget 2008-2009.....	12
ANNEXE III. Budget Ententes 1 et 2.....	14

INTRODUCTION

Dans le cadre du Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée (PAIR), mis en place par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), en vertu du décret 179-2008, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) de la Baie-James a reçu le mandat de réaliser et de mettre en œuvre un Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Le ministère définit le concept de PRDIRT comme étant un outil de gestion qui permet de connaître la vision et les besoins régionaux en matière de conservation et de mise en valeur des ressources. De plus, la CRRNT aura la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des stratégies du plan, dans le but d'atteindre les objectifs fixés.

Le présent document présente les activités que réalisera la Commission au cours de l'année 2008-2009. Le Plan d'action contient les tâches et les actions qui seront réalisées, leurs échéances, le partage des responsabilités ainsi que le budget annuel. Le Plan d'action est présenté en tableau à l'annexe I, de même que le budget à l'annexe II.

TÂCHES ET ACTIONS

Les tâches et les actions du présent plan sont présentées en lien avec les phases des divers mandats qui ont été donnés à la CRRNT. D'abord, deux ententes avaient été convenues entre le MRNF et l'ancienne Commission régionale forestière du Nord du Québec (CRFNQ), qui fut remplacée par la CRRNT, en vertu de la résolution CRÉCA-08-07-17-04.

La première entente signée en février 2006, entre la Conférence régionale des élus de la Baie-James (CRÉBJ) et le Ministère, portait sur les modalités de la Phase 1 du PAIR. Cette dernière portait sur la réalisation de projets pilotes, l'élaboration d'une ébauche de commissions forestières régionales et d'une table des matières préliminaire pour un plan régional de développement forestier. Avec l'élargissement des mandats de la CRRNT, il sera nécessaire d'adapter les documents de la première entente pour y inclure l'ensemble des ressources et le territoire.

La deuxième entente, signée en septembre 2007, a pour objet d'implanter la Commission et de débiter l'élaboration du PRDIRT. Les tâches reliées à cette entente, qui restent à réaliser, sont également incluses au Plan d'action 2008-2009.

Finalement, l'Entente spécifique de mise en œuvre de la gestion intégrée et régionalisée, convenue en juin 2008, entre la direction régionale du MRNF et la CRRNT, divise le mandat de la Commission en trois volets, dont les deux premiers feront parti du présent Plan d'action 2008-2009 :

- Volet 1 : Fonctionnement des CRRNT
- Volet 2 : Préparation du PRDIRT
- Volet 3 : Mise en œuvre du PRDIRT

RESPONSABILITÉS

La CRÉBJ est impliquée dans toutes les tâches administratives, le financement, les tâches de nomination, en plus des tâches de reddition de comptes. La CRÉBJ est en effet signataire des ententes touchant la Commission et est par conséquent, imputable envers le gouvernement.

La CRRNT détient la responsabilité de réaliser la grande majorité des tâches inscrites au Plan d'action. Les tâches relatives au Volet 3, pourront être réalisées simultanément avec les actions prévues au Volet 2. En effet, la Commission pourra mettre en marche et financer des projets, et ce en même temps qu'elle réalise le PRDIRT. Déposer les rapports de reddition de comptes prévus fait aussi parti de ses engagements. Finalement, le mandat de la Commission inclut également la responsabilité d'assumer les engagements suivants :

- Définir les besoins régionaux en matière d'acquisition de **connaissance**;
- Établir les **orientations régionales** en matière de mise en valeur et de conservation des ressources naturelles et du territoire et transmettre des avis au MRNF sur des questions concernant leur développement et leur utilisation, lorsque requis;
- Réaliser une **planification** du développement régional par les ressources naturelles et le territoire;
- Assurer la **mise en valeur et la conservation** des ressources naturelles et du territoire;
- Donner des avis sur l'**attribution de certains droits** sous la responsabilité du MRNF;
- Procéder au **contrôle et au suivi** du PRDIRT;
- Favoriser une plus grande **concertation régionale**, notamment par la mise en place de forums régionaux;
- Mettre en place les mécanismes de **reddition de comptes** (MRNF, 2007).

La direction régionale du MRNF est un joueur important pour toutes questions administratives, de planification, de support technique et d'expertise. Une étroite collaboration doit ainsi être développée entre les organismes. Le ministère des Affaires municipales et des Régions (MAMR) assurera au besoin la coordination et l'harmonisation interministérielles requises pour la mise en œuvre de l'entente. Enfin, d'autres joueurs seront interpellés en cours de route afin de réaliser des mandats spécifiques, tant pour l'élaboration que la mise en œuvre du PRDIRT. Les détails du partage des responsabilités sont expliqués de façon plus détaillée dans l'Entente Spécifique, laquelle peut être consultée à l'annexe III.

REDDITION DE COMPTES

Les éléments de planification et de reddition de comptes sont prévus dans les deux premières ententes avec le MRNF, ainsi que dans l'entente spécifique. Ces éléments sont :

- Dépôt d'un Plan d'action annuel et d'un budget, en juin, à la direction régionale du MRNF, avec qui la Commission devra convenir du contenu;
- Dépôt d'un Rapport d'activités intérimaires, en février, lequel inclut les réalisations de l'année antérieure et l'avancement des dossiers;
- Dépôt d'un Rapport final, en juin, qui inclut les activités et les états financiers vérifiés.

BUDGET 2008-2009

L'ensemble des postes budgétaires de la Commission couvre les dépenses prévues au volet 1 du PAIR sauf les honoraires professionnels, qui eux sont inclus aux budgets des volets 2 et 3. Pour la première année de fonctionnement de la CRRNT, le budget couvre une période approximative de huit mois, le solde des ententes 1 et 2 couvrant les quatre (4) premiers mois de fonctionnement de la Commission. Pour les salaires, charges sociales ainsi que le loyer, les coûts sont basés selon l'Entente de services signée entre la Commission et la CRÉBJ. En ce qui concerne les sommes prévues pour honoraires professionnels (volets 2 et 3), elles serviront pour octroyer des mandats spécifiques à l'externe pour la préparation du PRDIRT (volet 2) et de mise en œuvre du PRDIRT (volet 3). De manière plus spécifique, les mandats du volet 2 porteront sur des travaux d'acquisition de connaissances, de recherche d'informations et de réalisation d'études sur des sujets donnés. Ils seront définis en cours d'année après la conception de la table des matières du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire. Pour le volet

3, la Commission pourra mandater des firmes ou des organismes externes pour la réalisation de projets jugés prioritaires à court terme. Certains besoins ou dossiers régionaux ont déjà été soulevés tels que le développement d'une stratégie régionale d'information et de vulgarisation sur l'exploitation de mines d'uranium et le projet de la route d'accès multiressources des monts Otish. La sélection des mandats à réaliser reste à venir.

Le budget du solde des Ententes 1 et 2 est aussi présenté à l'annexe III. Il couvrira les activités relatives au parachèvement des mandats prévus à celles-ci. Nous évaluons ces dépenses à l'équivalent de quatre (4) mois de fonctionnement de la Commission. Pour les salaires, charges sociales ainsi que le loyer, les coûts sont basés selon l'Entente de services signée entre la Commission et la CRÉBJ. Les honoraires professionnels serviront à payer certains mandats spécifiques nécessaires aux activités de ces deux ententes. L'élaboration de la table des matières du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* sera terminée sous peu. Par la suite, les besoins en acquisition de connaissances et en études seront définis et les mandats pourront être octroyés à des firmes ou organismes externes. De plus, il est prévu de faire réaliser un site Internet. Site qui permettra, entre autres, d'informer les partenaires et la population sur les travaux de la Commission ainsi que de recueillir leurs commentaires.

ANNEXE I.
PLAN D'ACTION 2008-2009

PLAN D'ACTION 2008-2009

TÂCHES	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Entente 2; Phase 2			Année 2008-2009
1. Soumettre les recommandations au MRNF concernant les adaptations à faire au cadre de référence, pour la rédaction du PRDIRT	1.1 Recueillir les commentaires des membres de la Commission concernant les ajouts et modifications à apporter selon les spécificités régionales recensées	CRRNT	Mai 2008
	1.2 Rédiger les propositions et commentaires destinés au MRNF concernant le cadre de référence	CRRNT	Mai 2008
	1.3 Présenter le document à la CRÉBJ	CRRNT	Mai 2008
	1.4 Déposer le document au MRNF	CRRNT	Juin 2008
2. Terminer la mise en place de la Commission	2.1 Comblers les sièges de commissaires vacants	CRRNT-CRÉBJ	Juin et juillet 2008
	2.2 Conclure les ententes avec la CRÉBJ et le MRNF <ul style="list-style-type: none"> • Entente administrative • Entente spécifique 	CRRNT-CRÉBJ-MRNF	Juin 2008
	2.3 Adapter le concept de commission afin d'inclure la faune, les mines, l'énergie, le territoire et l'eau	CRRNT	Juin 2008
	2.3.1 Recueillir les commentaires des Commissaires et effectuer les ajustements	CRRNT	Juin 2008
	2.3.2 Présenter le concept à la CRÉBJ et réaliser les changements nécessaires	CRRNT	Juin 2008

TÂCHES	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Entente 2; Phase 2			Année 2008-2009
2. Terminer la mise en place de la Commission (suite)	2.3.4 Présenter le nouveau résultat de concept à la CRÉBJ et apporter les modifications	CRRNT	Août 2008
	2.4 Élaborer une stratégie de communication concernant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le site internet ▪ Les médias écrits ▪ Les communications électroniques ▪ L'interactivité avec la communauté ▪ La transparence des actions de la Commission 	CRRNT	Juillet 2008
3. Élaborer le plan de travail pour la réalisation du PRDIRT	3.1 Rédiger une version préliminaire de la Table des matières	CRRNT	Juillet 2008
	3.2 Recueillir les commentaires des commissaires et ajuster le contenu	CRRNT	Juillet 2008
	3.3 Procéder aux consultations nécessaires concernant la nouvelle Table des matières	CRRNT	Août 2008
	3.4 Présenter la Table des matières à la CRÉBJ et effectuer les ajustements	CRRNT	Août 2008

TÂCHES	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Entente 2; Phase 2			Année 2008-2009
4. Créer un réseau sectoriel afin de stimuler les échanges	4.1 Mettre en œuvre les forums régionaux	CRRNT	Août 2008
5. Définir et combler les besoins régionaux en matière d'acquisition de connaissances	5.1 Répertorier l'information déjà disponible par rapport à la Table des matières élaborée	CRRNT	Juin à octobre 2008
	5.2 Signer une entente avec la direction régionale du MRNF, afin de mettre en place un système d'échange d'information, en matière d'acquisition conjointe de connaissances sur la région	CRRNT-MRNF-CRÉBJ	Juin à octobre 2008
	5.3 Consulter les acteurs locaux concernés au sujet des besoins en acquisition de connaissances	CRRNT	Juillet 2008
	5.4 Valider avec la CRÉBJ les priorités cernées en matières de besoins d'information	CRRNT-CRÉBJ	Juillet 2008
	5.5 Signer des ententes avec certains collaborateurs potentiels pour l'acquisition et le partage de connaissances, afin de créer des partenariats	CRRNT-CRÉBJ et autres	Août à octobre 2008
	5.6 Identifier les mandats à donner à des entités externes ou des consultants pour l'acquisition de connaissances dans des dossiers précis (études d'impacts, données techniques, caractérisations, consultations, etc.)	CRRNT-CRÉBJ	Août à février 2009
	5.6.1 Établir un mécanisme d'octroi de mandats		
5.6.2 Identifier les mandats			
	5.6.3 Préparer les devis		
	5.6.4 Octroyer les mandats	CRÉBJ	

TÂCHES	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Volet 1 : Fonctionnement de la Commission – Reddition de compte			Année 2008-2009
6. Réaliser le Plan d'action 2008-2009	6.1 Rédiger une version préliminaire	CRRNT	Juin 2008
	6.2 Recueillir les commentaires des commissaires et apporter les modifications	CRRNT	Juin 2008
	6.3 Convenir du contenu du Plan d'action avec la direction régionale du MRNF	CRRNT-MRNF	Juin 2008
	6.4 Présenter le plan à la CRÉBJ	CRRNT	Juin 2008
	6.5 Déposer le document final au MRNF	CRRNT	Juin 2008
7. Déposer le Rapport d'activités intérimaire pour 2008-2009	7.1 Rédiger une version préliminaire	CRRNT	Janvier 2009
	7.2 Recueillir les commentaires des commissaires et compléter le document	CRRNT	Janvier 2009
	7.3 Convenir du contenu avec le MRNF	CRRNT-MRNF	Janvier 2009
	7.4 Présenter le document à la CRÉBJ	CRRNT	Janvier 2009
	7.5 Déposer le document final au MRNF	CRRNT	Février 2009
8. Réaliser le Plan d'action 2009-2010	8.1 Rédiger une version préliminaire	CRRNT	Janvier 2009
	8.2 Recueillir les commentaires des commissaires et effectuer les ajustements	CRRNT	Janvier 2009
	8.3 Convenir du Plan d'action avec le MRNF	CRRNT-MRNF	Janvier 2009
	8.4 Présenter le plan à la CRÉBJ	CRRNT	Janvier 2009
	8.5 Déposer le plan final au MRNF	CRRNT	Février 2009

TÂCHES	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Volet 1 : Fonctionnement de la Commission – Reddition de compte			Année 2008-2009
9. Déposer le Rapport final de 2008-2009	9.1 Ajouter les derniers événements et états financiers au Rapport d'activités	CRRNT	Juin 2009
	9.2 Recueillir les commentaires des commissaires et modifier au besoin	CRRNT	Juin 2009
	9.3 Présenter le document à la CRÉBJ	CRRNT	Juin 2009
	9.4 Déposer le document au MRNF	CRRNT	Juin 2009
TÂCHES	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Volet 2 : Préparation du PRDIRT			Année 2008-2009
10. Entamer la rédaction du PRDIRT	10.1 Réaliser le portrait global de la région (climat, végétation, faune, géologie, etc.) en incluant les trois pôles du développement durable <ul style="list-style-type: none"> • Environnement • Économie • Social 	CRRNT et autres	Septembre et octobre 2008
	10.2 Réaliser le portrait par volet (Énergie, faune, forêts, mines, territoire, eau)	CRRNT et autres	Novembre et décembre 2008
11. Procéder à l'analyse stratégique des secteurs d'activités (Diagnostic régional)	11.1 Identifier les enjeux par secteurs	CRRNT	Janvier 2009
	11.2 Identifier les enjeux multisectoriels	CRRNT	Février 2009

TÂCHES	ACTIONS	RESPONSABLES	ÉCHÉANCES
Volet 3 : Mise en place du PRDIRT			Année 2008-2009
12. Débuter la mise en œuvre de projets	12.1 Définir les projets à mettre de l'avant en cours d'année	CRRNT	Juillet 2008 à Février 2009
	12.2 Coordonner les activités et orienter les collaborateurs mandatés		
	12.3 Réaliser le suivi et assurer le bon fonctionnement du plan		
	12.4 Évaluer la performance des actions mises en place		

ANNEXE II.
BUDGET 2008-2009

BUDGET 2008-2009
ENTENTE SPÉCIFIQUE
PÉRIODE DU 1^{er} AOÛT 2008 AU 31 MARS 2009

DÉPENSES	MONTANTS
Salaires et avantages sociaux - Employés	130 955,33 \$
Rémunérations - Commissaires	8 000,00 \$
Déplacements - Commissaires	25 000,00 \$
Conférences téléphoniques	1 000,00 \$
Frais de réunions	2 000,00 \$
Colloques / Congrès - professionnels	2 500,00 \$
Déplacements - Employés	25 000,00 \$
Colloques / Congrès - commissaires	2 500,00 \$
Formation - Employés	4 000,00 \$
Loyer	7 047,33 \$
Entretien & Réparation	4 000,00 \$
Publicités & Promotions	1 000,00 \$
Papeterie & Fournitures de bureau	2 500,00 \$
Photocopies	2 500,00 \$
Frais de port	2 500,00 \$
Fournitures & Entretien informatiques	5 000,00 \$
Abonnement & Documentations	500,00 \$
Téléphonies	6 000,00 \$
Honoraires professionnels - Vérifications	7 500,00 \$
Honoraires professionnels (Volets 2 et 3)	510 497,33 \$
TOTAL	750 000 \$

ANNEXE III.
BUDGET ENTENTES 1 ET 2

BUDGET ENTENTES 1 ET 2
PÉRIODE DU 1^{er} AVRIL AU 31 JUILLET 2008

DÉPENSES	MONTANTS
Salaires et avantages sociaux — Employés	65 477,67 \$
Rémunérations — Commissaires	2 000,00 \$
Déplacements — Commissaires	2 000,00 \$
Conférences téléphoniques	500,00 \$
Frais de réunions	500,00 \$
Déplacements — Employés	10 000,00 \$
Colloques / Congrès	500,00 \$
Formations — Employés	500,00 \$
Loyer	2 349,11 \$
Papeterie & Fournitures de bureau	500,00 \$
Photocopies	100,00 \$
Frais de port	100,00 \$
Fournitures & Entretien informatiques	7 000,00 \$
Téléphonies	1 000,00 \$
Honoraires professionnels	230 792,31 \$
TOTAL	323 319,09 \$